

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 NOVEMBRE 2017**

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.  
Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames ARSAC-HEDON (pouvoir donné à Mr LAURENT), BAY-GUEDES, MOREL-CHAUSSENDE (pouvoir donné à Mme JOUBERT) ET CUBIZOLLE, Messieurs ARNAUD, STUCKI et VERA (pouvoir donné à Mr CORNU).

Madame Adrienne WIERZBA a été élue secrétaire.

➤ **Subvention « Ecole de la nature »**

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour verser 1 400 € à l'école de la nature qui a reçu des élèves de l'école publique de St Germain lors de journées d'éveil à la nature.

\* \* \* \* \*

➤ **Droit de préemption Fay la Triouleyre**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à exercer le droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme sur la parcelle AE 659 jouxtant le rond-point de Fay la Triouleyre sur lequel se raccordent l'avenue de la Pause et la rue Traversière.

\* \* \* \* \*

➤ **Demande d'aide exceptionnelle pour projet de formation**

Un agent municipal a saisi la municipalité afin d'effectuer une demande d'aide financière pour son projet de formation dans le but d'obtenir le CAP cuisine. L'opportunité qui se présente à cet agent lui permettrait d'enrichir son parcours professionnel en acquérant de nouvelles connaissances dans son domaine professionnel.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'allouer une aide de 500 € à l'organisme de formation. L'agent prend en charge la majorité du montant de la formation.

\* \* \* \* \*

➤ **Décision modificative – virements de crédits**

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'approvisionnement supplémentaire pour les emprunts d'un montant total de 120 500 € ; cette somme vient en déduction du virement à la section d'investissement afin d'équilibrer le budget.

\* \* \* \* \*